

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Band: - (2017)
Heft: [1]: Numéro Thematique Aviation

Vorwort: L'avenir de la défense aérienne
Autor: Vautravers, Alexandre

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Editorial

L'avenir de la défense aérienne

Lt col EMG Alexandre Vautravers

Rédacteur en chef, RMS+

Le 30 mai 2017, le rapport du groupe d'experts pour l'acquisition d'un prochain avion de combat a été rendu public. Ce rapport détaillé de 197 pages est un très bon travail et marque une étape importante pour l'avenir de nos Forces aériennes.

Il y a lieu de souligner que ce document est tout d'abord didactique. Il ne s'adresse pas exclusivement à des spécialistes des Forces aériennes suisses. Il permet, en quelques instants, de bien cadrer et de s'accorder sur l'évolution et les tendances de la guerre aérienne des derniers 10-20 ans. Ceci n'est pas chose facile, tant la nature des conflits armés évolue vite et la question de la « guerre aérienne » recouvre au moins partiellement des questions aussi diverses que la projection de forces, l'engagement d'armes de destruction massive, la guerre électronique, etc. Grâce à ce document, on peut cependant se mettre d'accord sur l'essentiel : tous les Etats européens sont confrontés à la double difficulté d'une menace stratégique importante, pouvant surgir ou dégénérer rapidement, tout ceci dans un contexte financier et capacitaire difficile.

Le deuxième point remarquable de cette étude est le fait d'avoir quitté l'idée selon laquelle chaque système obsolète doit être automatiquement remplacé par un nouveau. Une telle réflexion ne tient pas compte de l'évolution des besoins et surtout des moyens. Le remplacement des engins guidés *Rapier* par autant de systèmes dont la portée est trois voire cinq fois plus importante, mais dont les coûts sont proportionnellement beaucoup plus élevés, nécessite une réelle réflexion de fond. Le rapport a donc la qualité de s'intéresser de manière globale à la problématique de la défense aérienne. Il agglomère donc de nombreuses réflexions autour de questions partielles : remplacement de plusieurs systèmes de défense sol-air, remplacement à terme des flottes de F-5 et aussi de F-18.

Quel avion pour remplacer le F-5 et le F/A-18? Mais surtout, quel avenir pour nos Forces aériennes? Et quelle défense aérienne pour la Suisse?

Le rapport est une étude conceptuelle. A ce stade, le choix d'un modèle d'avion est secondaire, même si les modèles disponibles sur le marché sont évidemment connus. Il s'agit pour l'instant de déterminer les besoins, le cahier des charges. Car les avions de combat sont un outil, comme le sont d'autres effecteurs ou d'autres moyens, pour atteindre un but ou un profil de prestations – qu'il s'agit de définir en fonction de nos ambitions et des moyens que l'on y attache.

Ce travail brille encore par une quatrième qualité : celle de l'originalité. En le lisant attentivement, on trouvera que diverses pistes originales sont évoquées, à l'instar de la formation des pilotes à l'étranger, du « co-développement » voire d'un processus de sélection avec un industriel ou des forces armées étrangères. Les questions d'acquisition d'armement en général et d'investissements consentis sur le budget ordinaire, durant une période de sept ans, sont également évoquées.

Au final, quatre variantes sont proposées, en fonction du nombre de nouveaux avions acquis entre 2022 et 2030 : 50 voire jusqu'à 70 appareils (1), 40 (2), 30 (3) et finalement 20 nouveaux appareils (4). Dans ces quatre variantes, les conséquences sont analysées, notamment par le biais des lacunes qui devront alors être comblées par la défense sol-air ou d'autres moyens.

Un tel document est donc peut-être plus important par le processus que par le résultat. Il en va de l'avenir de nos Forces aériennes.

A+V